

83, rue Saint Fus cien  
80000 AMIENS  
[www.sommenumerique.fr](http://www.sommenumerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenumerique.fr](mailto:courrier@sommenumerique.fr)

20171130\_DL\_6

**OBJET :**  
Révision du SDTAN -  
Objectif 100% FttH

**Date de convocation :**  
24 novembre 2017

**Date de séance:**  
**30 novembre 2017**

**Date d'affichage :**  
18 décembre 2017

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 8

**Membres votants :** 14

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture  
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre à 17h le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** Philippe VARLET, Ernest CANDELA, Michel CHIRAT, Philippe COCQ, Jean-Philippe DELFOSSE, Jean GORRIEZ, Laurent PARSIS, Christian PRUD'HOMME.

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

**Pouvoirs :** Isabelle DE WAZIERS à Philippe VARLET  
Florence RODINGER à Ernest CANDELA  
Annie VERRIER à Michel CHIRAT  
James HECQUET à Philippe COCQ  
Claude DEFLESSELLE à Jean-Philippe DELFOSSE  
Yves DERRIEN à Laurent PARSIS

Le SDTAN modifié par délibération du 20 mars 2017 a prévu une couverture à 100 % du territoire et de la population de la Somme par le FTTH à l'horizon 2026.

Il apparaît aujourd'hui possible de réviser cet horizon en donnant l'objectif 2024 à notre ambition de couverture 100 % FTTH, en prévoyant une accélération des déploiements :

1. L'objectif du Plan France Très Haut Débit a été réaffirmé avec notamment la volonté de supprimer la quasi-totalité des lignes dont le débit est inférieur à 8 Mps à l'horizon 2020 ;
2. Les premiers résultats de la commercialisation de notre réseau FTTH nous montre une appétence importante de la population malgré l'absence des Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale comme clients de notre Réseau d'Initiative publique ;
3. Nous sommes aujourd'hui assurés qu'au moins un opérateur commercial d'envergure nationale sera client de notre réseau à partir de la mi-2018 ;
4. Les projets portés par les autres collectivités des Hauts de France placent leur ambition FTTH à l'horizon 2022 au plus tard.

Dans ces conditions il apparaît que les investissements réalisés par Somme Numérique ne présentent qu'un faible risque de sous exploitation ou de sous commercialisation et notre prochain marché de travaux peut prévoir un rythme de construction plus important que celui qui a été prévu lors de la révision de notre SDTAN.

#### LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1425-2;
- Vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Somme approuvé par délibération n°1 du Comité syndical du 21 novembre 2011 ;
- Vu la délibération n°5 du 20 mars 2017 portant approbation du rapport présentant la révision du SDTAN de la Somme et la définition de la 2<sup>e</sup> phase de déploiement ;

Considérant les éléments énoncés ci-dessus par le Président et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

De fixer à 2024 l'horizon de réalisation de la couverture à 100 % du territoire et de la population de la Somme par le FTTH.

Le Président du Syndicat Mixte est autorisé à modifier le SDTAN en conséquence et en assurer la publication auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques de la poste.